CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 mars à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESLIN, Maire de SAULIEU.

Etaient présents : M. Jean-Philippe MESLIN, Maire –
Mmes Anne-Catherine LOISIER, Odile LHUILLIER, Emmanuelle ROSE, Colette GROSSETETE, MM. Fabrice DUFOUR, Lionel DUVAUCHELLE, Adjoints,
Mme Reine BAUDOUIN, Slany DE BENOIST, Martine MAZILLY, Nathalie MOUTINHO, Marie-Claude OVERNEY MM. Jean-Marc PETIT, Olivier MARECHAL, Emmanuel ENAULT, Jean-Pierre FOUGERAY, Michel GARNIER, Hervé LOUIS, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir : Mme Guylaine JEAN-PIERRE à Mme Odile LHUILLIER
M. Luc PARIS à M. Hervé LOUIS
M. Marc REVILLE à Mme Martine MAZILLY
M. Stéphane CHAVANEL à M. Lionel DUVAUCHELLE

Était absente : Mme Céline RIBEIRO

Mme Reine BAUDOUIN a été élue secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
2. Vote des taux de la fiscalité 2019
3. Approbation des comptes de gestion 2018 (5 budgets)
4. Approbation des comptes administratifs 2018 (5 budgets)
5. Affectation des résultats 2018 sur budget 2019 (Budget Principal et Budget Eau et Assainissement)
6. Vote des budgets primitifs 2019 (Budget Principal et Budget Eau et Assainissement)
7. Renouvellement de la ligne de trésorerie
8. Plan de financement évènements culturels « 900 ans de la Basilique »
9. Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie
10. Tarifs location Espace Culturel Sallier
11. Vote du règlement intérieur de l'Espace Sallier
12. Vote du règlement intérieur et des tarifs de la médiathèque
13. Demande d'adhésion de la communauté de communes du Pays Châtillonnais au SICECO
14. Tarifs de vente des articles de la boutique du musée François Pompon et de la Basilique Saint-Andoche
15. Questions et informations diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité

2 – Fixation des taux d'imposition des contributions directes locales – exercice 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

- **FIXE** le taux des contributions directes locales comme suit :

Intitulé		Taux 2018
Taxe d'habitation	TH	**15.85 %**
Taxe sur le foncier bâti	TFB	**21.08 %**
Taxe sur le foncier non bâti	TFNB	**41.87 %**
Cotisation Foncière des Entreprises	CFE	**19.04 %**

3 – Approbation des comptes de gestion 2018 (5 budgets)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion du budget principal et des budgets Centre Social, MSAP, Eau & Assainissement et Piscine, dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2018** du budget principal et des budgets Centre Social, MSAP, Eau & Assainissement et Piscine;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2018** au 31 décembre **2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice **2018** par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget principal et des budgets Centre Social, MSAP, Eau & Assainissement et Piscine.

4– Approbation des comptes administratifs 2018 (5 budgets)

Considérant que Mme Odile LHUILLIER, préside la séance, M. Jean-Philippe MESLIN, ordonnateur qui a dressé les comptes administratifs, est invité à quitter la salle.

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2018** et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.
Considérant que M. Jean-Philippe MESLIN, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018 les finances de la commune de SAULIEU poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées.
Procédant au règlement définitif du budget de **2018**, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

	Section	Résultat à la clôture l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investis. Execice 2018 compte 1068	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulés au 31/12/2018	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Budget Principal	Investissement	-210 000.61		- 781 697.72	- 991 698.33	150 046.27	-841 652.06
	Fonctionnement	611 674.36	225 331.61	505 889.99	892 232.74		892 232.74
		401 673.75	**225 331.61**	**-275 807.73**	**-99 465.59**	**150 046.27**	**50 580.68**
Budget Annexe MSAP	Investissement	-443.82			-443.82		-443.82
	Fonctionnement	-874.78		2 973.02	2 098.24		2 098.24
		- 1318.60		**2 973.02**	**1 654.42**		**1 654.42**
Budget Annexe Centre Social	Investissement	-5 910.31		- 8 633.07	-14 543.38		-14 543.38
	Fonctionnement	-988.51		13 604.81	12 616.30		12 616.30
		- 6 898.82		**4 971.74**	**- 1 927.08**		**- 1 927.08**
Budget Annexe piscine	Investissement			-5 380.63	-5 380.63		-5 380.63
	Fonctionnement	2 230.07		13 885.49	16 115.56		16 115.56
		2 230.07		**8 504.86**	**10 734.93**		**10 734.93**
Budget Annexe Eau Assainissement	Investissement	-25 029.11		70 875.33	45 846.22	-74 519.02	-28 672.80
	Fonctionnement	198 122.96	77 929.11	23 755.15	143 949.00		143 949.00
		173 093.85	77 929.11	**94 630.48**	**189 795.22**	-74 519.02	**115 276.20**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice **2018** définitivement closes et les crédits annulés.

5 Affectation des résultats 2018 sur budget 2019 (Budget Principal et budget Eau et Assainissement)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET PRINCIPAL					
	BUDGET PRINCIPAL	CENTRE SOCIAL	PISCINE	MSAP	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	-991 698,33 €	-14 543,38 €	-5 380,63 €	-443,82 €	-1 012 066,16 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	892 232,74 €	12 616,30 €	16 115,56 €	2 098,24 €	923 062,84 €
TOTAUX	-99 465,59 €	-1 927,08 €	10 734,93 €	1 654,42 €	-89 003,32 €
				Total des restes à réaliser en dépenses	
				Total des restes à réaliser en recettes	150 046,27 €
AFFECTATION SUITE A INTEGRATION DES BUDGETS ANNEXES SUR BUDGET PRINCIPAL					
Affectation au compte 001 Dépenses d'Investissement	**-1 012 066,16 €**	Déficit total d'investissement			
Affectation au compte 1068 Recettes d'Investissement	**-862 019,89 €**	Déficit total d'investissement - excédent RAR			
Affectation au compte 002 Recettes de fonctionnement	**61 042,95 €**	Excédent total de fonctionnement + excédent RAR - déficit total d'investissement			
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT					
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	45 846,22 €				45 846,22 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	143 949,00 €				143 949,00 €
TOTAUX	189 795,22 €				189 795,22 €
				Total des restes à réaliser en dépenses	-74 519,02 €
				Total des restes à réaliser en recettes	
Affectation au compte 001 Recettes d'Investissement	**45 846,22 €**	Excédent d'investissement			
Affectation au compte 1068 Recettes d'Investissement	**-28 672,80 €**	Excédent d'investissement - déficit RAR			
Affectation au compte 002 Recettes de fonctionnement	**115 276,20 €**	Excédent de fonctionnement - déficit RAR + excédent d'investissement			

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

6 - Vote des budgets primitifs 2019 (Budget Principal et budget Eau et Assainissement)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VOTE** les budgets primitifs de l'exercice 2019 arrêtés aux chiffres ci-après :

BUDGET PRINCIPAL : Vote avec 17 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 1 CONTRE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 608 836,00 €
Virement à la section d'investissmeent (prévision d'autofinancement)	572 350,27 €
Opérations d'ordre (amortissement des subventions)	27 839,63 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**3 209 025,90 €**
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 015 660,00 €
Opération d'ordre (travaux en régie)	132 322,95 €
Excédent de fonctionnement reporté	61 042,95 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**3 209 025,90 €**
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 108 326,00 €
Affectation du résultat d'investissement	1 012 066,16 €
Opération d'ordre (travaux en régie et inégration frais d'étude)	140 572,95 €
Remboursement des emprunts (capital) - dépôts et cautionnement	224 125,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 485 090,11 €**
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (subventions d'équipement)	737 309,87 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2018 (autofinancement réel)	862 019,89 €
Produit de cessions d'immobilisations	60 000,00 €
Emprunt à réaliser	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement (prévision d'autofinancement)	572 350,27 €
Opération d'ordre (dotation aux amortissements et intégrations)	36 089,63 €
Dotation, fonds divers et réserves (FCTVA et Taxes d'Aménagement)	217 320,45 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 485 090,11 €**

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Vote avec 17 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 1 CONTRE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	115 500,00 €
Virement à la section d'investissmeent (prévision d'autofinancement)	
Opérations d'ordre (amortissement des subventions)	92 150,57 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**207 650,57 €**
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	171 500,00 €
Opération d'ordre (amortissement des subventions reçues)	37 522,62 €
Excédent de fonctionnement reporté	115 276,20 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**324 298,82 €**
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	221 783,97 €
Affectation du résultat d'investissement	
Opération d'ordre (amortissement des subventions reçues)	37 522,62 €
Remboursement des emprunts (capital)	1 950,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**261 256,59 €**
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (subventions d'équipement)	123 259,80 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2018 (autofinancement réel)	45 846,22 €
Virement de la section de fonctionnement (prévision d'autofinancement)	
Opération d'ordre (dotation aux amortissements et intégrations)	92 150,57 €
Dotation, fonds divers et réserves (FCTVA)	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**261 256,59 €**
SUREQUILIBRE EN FONCTIONNEMENT :	116 648,25 €

7 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Vu la convention de droit de tirage signé avec le crédit mutuel le 1er avril 2018, pour une ligne de trésorerie de 1 000 000 € prenant fin le 30 juin 2019,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la ligne de trésorerie à renouveler au 1er juillet 2019 à 300 000 euros ;
- **AUTORISE** le Maire à prospecter et contracter un droit de tirage auprès de l'établissement bancaire qui fera l'offre la plus intéressante.

8 - Plan de financement évènements culturels "900 ans de la Basilique Saint-Andoche"

Pour célébrer les 900 ans de la basilique Saint Andoche une programmation de concerts et animations a été planifiée.

ANIMATIONS BASILIQUE PLAN DE FINANCEMENT 2019				
DEPENSES			**RECETTES**	
Poste de dépenses		**Montant HT**	**Financeurs**	**Montant HT**
Concerts		9 500,00 €		
Spectacle son et lumière Nuit des églises		6 014,75 €		
Ateliers théâtre	scolaires	2 525,00 €	REGION	12 336,15 €
	Périscolaires	1 600,00 €		
Atelier enluminure		1 500,00 €		
Atelier gravure		500,00 €		
Atelier taille de pierre		1 500,00 €	LEADER 2014-2020	41 264,58 €
Le marché de l'orgue		500,00 €		
Animation musicale Musique et saveur		150,00 €		
Escape game		10 000,00 €		
Création identité visuelle		5 000,00 €		
Frais de personnel		22 000,00 €		
Communication Journal Bien Public		1 500,00 €		
Communication Morvan en fête		1 100,00 €		
Communication Mag vaetviens DIJON		1 000,00 €		
Kakémonos		1 266,16 €		
Impression programme		1 240,00 €		
Impression invitation		105,00 €		
TOTAL DEPENSES		**67 000,91 €**	**TOTAL SUBVENTIONS 80 %**	**53 600,73 €**
			Reste à la charge de la commune : 20 %	**13 400,18 €**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vote avec 21 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **APPROUVE** le plan de financement provisoire présente ci-dessus
- **SOLLICITE** les aides du PETR, de la région, de l'Etat, au taux maximum,
- **AUTORISE** la Maire à signer tous documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

9 - Renouvellement de la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie.

Vu la délibération du Conseil Général en date du 15 décembre 2006 présentant le contexte des interventions des services Départementaux au profit des communes,
Vu la délibération du Conseil Général en date du 23 mars 2007 présentant les modalités d'intervention en matière de voirie au profit des communes ou de leurs groupements,
Vu la délibération du Conseil Départemental du 17 décembre 2018 définissant le barème des prestations 2019,
Vu la délibération 45-2016 du 02 juin 2016 autorisant le Maire à engager la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer le renouvellement de la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie
- **PRECISE** que la présente convention est établie pour une durée maximale de 3 ans. Elle prend effet à compter du 1er janvier 2019 et s'achèvera le 31 décembre 2022.

10 - Tarifs de location de l'Espace Culturel Sallier

Considérant que l'Espace Culturel Claude Sallier est un bâtiment municipal de la ville de Saulieu et qu'il sera occupé par diverses associations et organismes, il convient de définir les modalités et coûts de location pour chaque salle.
La mise à disposition gratuite des salles en vigueur s'applique à ce bâtiment.

SALLES	**1 JOURNEE** (euros TTC)	**1/2 JOURNEE** (euros TTC)	**Wek-end**
Salle « Les ursulines »	50 €	25 €	90 €
Salle 3 « Jean Baptiste Caristie »	30 €	15€	50 €
Salle de danse	50 €	25 €	90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs de location des différentes salles comme proposé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions pour chaque location de salle.

11 - Vote du règlement intérieur de l'Espace Culturel Sallier

Un règlement intérieur doit être mis en place pour l'utilisation des salles de l'Espace Culturel Claude Sallier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le règlement intérieur (document en annexe)
- **AUTORISE** le maire à signer les conventions de prêt pour chaque mise à disposition des salles.

12 - Vote du règlement intérieur et des tarifs de la médiathèque

Considérant que la Médiathèque est un service municipal de la ville de Saulieu :
Considérant qu'il importe de fixer la réglementation intérieure du local, afin d'assurer les conditions rationnelles d'exploitation et d'utilisation :
Considérant que ce nouveau règlement intérieur sera applicable à compter du 9 avril 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le règlement intérieur de la médiathèque (document en annexe)
- **ADOPTE** les chartes d'utilisation de l'espace multimédia (document en annexe)

13 - Vote du montant de la caution des liseuses

Considérant que la Médiathèque est un service municipal de la ville de Saulieu,
Considérant qu'il importe de fixer la réglementation quant à l'emprunt des liseuses mise à disposition des usagers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la charte d'emprunt des liseuses (document en annexe)
- **FIXE** le montant de la caution pour le prêt des liseuses à 200 € pour un prêt de trois semaines.

14 - Demande d'adhésion de la communauté de communes du Pays Chatillonnais au SICECO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que :

- ✓ Le Comité syndical du SICECO avait, dans un premier temps, par délibération du 1er février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.
  L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 avait entériné cette extension de périmètre.
- ✓ Il avait dans un second temps, par délibération du 8 décembre 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 11 autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.
  L'arrêté préfectoral du 4 avril 2018 avait entériné cette extension de périmètre.

Madame, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité Syndical du SICECO, réuni le 7 décembre 2018, a approuvé la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.
Madame, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur cette nouvelle extension du périmètre du Syndicat.
Elle (il) propose au Conseil municipal de l'approuver.
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,
Vu la délibération de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionné,
Vu la délibération annexée du Comité syndical du SICECO du 7 décembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➢ **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

15 - Tarifs de vente des articles de la boutique du musée François Pompon et de la Basilique Saint-Andoche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE :
- la modification des prix de vente des articles de la boutique du musée François Pompon
- les nouveaux articles à l'effigie des 900 ans de la basilique Saint-Andoche

comme suit **:**

Articles	Prix de vente unitaire actuel	Prix de vente unitaire proposition
Ours brun	145.00	155.00
Jeune chouette	129.00	139.00
Lapin courant	250.00	260.00
Canard debout	150.00	160.00
Hippopotame	210.00	220.00
Lapin	105.00	115.00
Bougie	19.00	15.00

Articles	Prix de vente unitaire
Mug Rouge Métal	6.00
Tote Bag Eco Sac coton	7.00
Crayon papier	2.50
Clés USB sur mesure	15.00
Porte-clés en PVC 2D	2.00
Tee shirt homme et femme	12.00
Tee shirt enfant	6.00
Cartes postales	1.00
Affiches	3.00
Badges Ronds	1.50
MAGNET - AIMANT	3.00

Fin de la séance à 21h10.

Le Maire,
Jean-Philippe MESLIN